




# CHANGEMENTS COLLECTE DES DÉCHETS

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024



[www.ville.lavaltrie.qc.ca](http://www.ville.lavaltrie.qc.ca)



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le mode de collecte passera de manuel à mécanique.

### COLLECTE MANUELLE

Éboueur qui manipule le bac.

Poubelles rondes, sacs en plastique et bacs acceptés.

Plusieurs bacs et poubelles collectés.

Encombrants ramassés lors de chaque collecte.

### COLLECTE MÉCANIQUE

Bras mécanique qui manipule le bac.

Seuls les bacs roulants seront collectés.

Un seul bac de déchets par unité d'habitation sera collecté. Au maximum 2 bacs par commerce, institution ou industrie.

Encombrants ramassés uniquement lors de collectes spécifiques.



**Les poubelles rondes et les sacs de plastique ne seront plus collectés !**

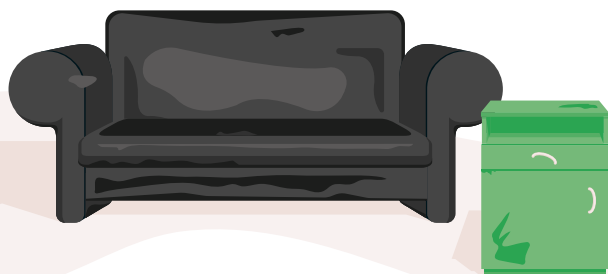
# ↓ POURQUOI CHANGER LA MÉTHODE DE COLLECTE?

## Pour des raisons écologiques et économiques :

- > Pour inciter les citoyens à utiliser davantage leurs bacs de compost et de recyclage plutôt que le bac à ordures ;
- > Pour réduire la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement ;
- > Pour réduire les coûts alloués à l'enfouissement des déchets ;
- > Pour diminuer le temps nécessaire à la collecte ;
- > Pour opter pour un mode de collecte qui requiert moins de personnel.

→ La plupart des municipalités environnantes ont fait cette transition, dont certaines depuis plusieurs années.

**Une période de transition** est prévue, de janvier à mars 2024, afin de permettre à la population de s'adapter à ce changement. Veuillez noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, seuls les bacs conformes à la collecte mécanisée seront ramassés.



## Qu'est-ce qu'une collecte d'encombrants ?

Il s'agit d'une collecte lors de laquelle sont ramassés les gros rebuts tels que les appareils ménagers et le mobilier.

### Calendrier des collectes d'encombrants

[Veuillez visiter le site Internet de la Ville de Lavaltrie pour connaître la date de la collecte, selon votre secteur.](#)

Mars

Mai

Juin

Juillet

Octobre

## Matières acceptées lors de la collecte des encombrants :

- > Les appareils électroménagers: cuisinières, laveuses, sècheuses, lave-vaisselles, etc.;
- > Les toiles de piscine et tapis roulés et attachés;
- > Le mobilier: tables, chaises, bibliothèques, divans, lits, matelas, bureaux, etc.;
- > Les réservoirs à eau chaude, toilettes, baignoires, éviers, etc.;
- > Les barbecues, petits appareils électroménagers ou électriques: micro-ondes, aspirateurs, etc.;
- > Les branches d'arbre d'un diamètre de moins de 5 cm (2 pouces) et d'un maximum de 150 cm (59 pouces) de longueur. Les branches doivent obligatoirement être ficelées en ballot et un maximum de 4 ballots sera collecté.

Vos articles sont encore en bon état? Pensez à les offrir à un organisme ou un membre de votre entourage. La poubelle doit être la dernière option!

## **Matières refusées lors de la collecte des encombrants :**

- > Les matières compostables, recyclables et les sacs d'ordures ménagères ;
- > Les appareils réfrigérants: réfrigérateurs, refroidisseurs d'eau, congélateurs, climatiseurs, etc. ;
- > Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peinture, solvants, pesticides, lampes fluorescentes, batteries, etc. ;
- > Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ;
- > Les appareils électroniques : téléviseurs, ordinateurs, cellulaires, etc. ;
- > Les souches et les troncs d'arbres ;
- > Les pneus.

Les matières refusées lors de la collecte des encombrants peuvent être apportées à l'écocentre situé au 1001, chemin Saint-Joseph, à Saint-Thomas, à l'exception des matières recyclables et des rebuts de table.

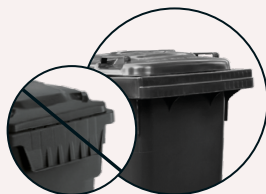
Il est également possible d'apporter vos RDD, appareils électroniques et matériaux de construction au garage municipal situé au 275, rue Notre-Dame, à Lavaltrie.



→ Pour tout savoir sur les collectes :  
[www.ville.lavaltrie.qc.ca/environnement](http://www.ville.lavaltrie.qc.ca/environnement)

## Quelles sont les caractéristiques d'un bac à ordures conforme à la collecte mécanisée ?

- > Un bac de couleur noire, verte ou grise ;
- > Un bac d'un format de 240 ou 360 litres ;
- > Un couvercle à charnières (pentures) ;
- > Une prise européenne.



À noter que les bacs bleus ou bruns sont interdits, et ce, même s'ils sont peints en noir, vert ou gris.



## Comment se procurer un bac à ordures conforme ?

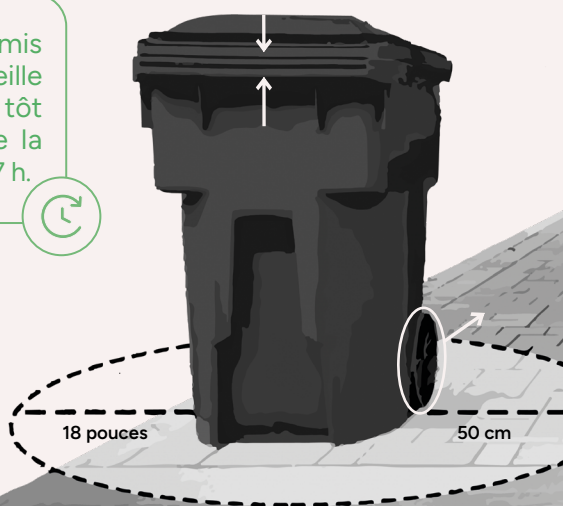
Il est possible de se procurer un bac de 240 ou de 360 litres dans une quincaillerie ou un centre de rénovation.

## Comment positionner votre bac pour la collecte ?

- ① Il doit y avoir un espace de dégagement d'environ 50 cm (18 pouces) autour du bac ;
- ② Le couvercle doit être fermé et aucun objet ne doit se trouver sur le bac ou en-dehors de celui-ci ;
- ③ Les roues et la poignée doivent être orientées vers votre résidence.

**Autrement, le bac ne sera pas collecté.**

Les bacs doivent être mis en bordure de rue la veille de la collecte, au plus tôt à 18 h, ou le jour de la collecte, au plus tard à 7 h.



## Rappel

Maximum d'un seul bac à ordures par unité d'habitation ou de deux bacs par institution, commerce ou industrie.

**Demande de collecte d'un bac supplémentaire (la collecte d'un bac supplémentaire est réservée aux catégories ci-dessous) :**

- > Les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies en milieu familial ;
- > Les familles nombreuses comptant 6 personnes et plus ;
- > Les résidences pour personnes âgées.



## Comment ?

- > En remplissant le formulaire de demande, disponible au [www.ville.lavaltrie.qc.ca/info/formulaires](http://www.ville.lavaltrie.qc.ca/info/formulaires) ;
- > En acquittant les frais de 80 \$ par année par bac supplémentaire, valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (si votre demande est acceptée) ;
- > En apposant l'autocollant qui vous sera remis par la Ville sur votre bac à ordures.

Pensez à privilégier le recyclage et le compost plutôt que d'utiliser un bac à ordures supplémentaire. Pour préserver l'environnement, chaque geste compte !

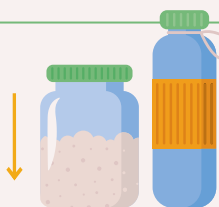


## Comment réduire votre quantité d'ordures ?

La règle des 3RV permet de consommer de façon responsable et de détourner le plus de matières possible des sites d'enfouissement.

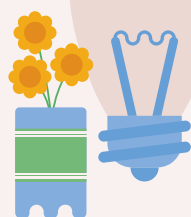
### Voici les principes de la règle des 3RV :

Réduire à la source • Réutiliser • Recycler • Valoriser



#### Réduire à la source

Optez pour le vrac ou des articles usagés plutôt que d'acheter des items neufs. Dites non au suremballage et aux articles jetables.



#### Réutiliser

Prolongez la durée de vie de vos biens en les réparant, en les modifiant ou en l'offrant à un proche ou à un organisme.



#### Recycler

Recycler permet d'économiser des ressources naturelles. Déposer un article dans le bac bleu, c'est lui donner une 2<sup>e</sup> vie !



#### Valoriser

Valoriser, c'est tirer bénéfice de ce qui paraissait inutile. Composter vos matières organiques et vos résidus verts en les déposant dans le bac brun est un excellent exemple de valorisation.

En effet, un meilleur tri à la source permet de générer moins de déchets. Avant de jeter quoi que ce soit à la poubelle, essayez d'abord la règle des 3RV !